

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 mars 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments-service bâtiment- vient de me faire parvenir un projet d'avenant de substitution concernant le marché à bons de commande n° 990567 C relatif aux prestations de services à exécuter dans les immeubles communautaires lot n° 2 : gardiennage physique, télésurveillance et intervention.

Ce marché à bons de commande a été attribué à la société PROTEG Sécurité SARL située 574, chemin Wette Faÿs 69300 Caluire et Cuire.

Par courrier en date du 26 janvier 2000, la Communauté urbaine a été informée de la décision prise par le groupe PROTEG-PROTECTAS d'adopter l'identité de sa maison mère, SECURITAS.

Ainsi, le 28 décembre 1999, les assemblées générales des sociétés PROTEG Sécurité SARL et PROTECTAS SDC ont approuvé leur fusion. L'assemblée générale de PROTEG Sécurité SARL, société absorbante, a approuvé le changement de sa raison sociale en SECURITAS France SARL le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Il conviendrait donc d'établir un avenant de substitution destiné à transférer à la société SECURITAS France SARL le marché à bons de commande précité.

L'avenant prendra effet dès sa notification à l'entreprise SECURITAS France SARL.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur ce dossier le 6 mars 2000 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu le courrier du groupe PROTEG-PROTECTAS en date du 26 janvier 2000 ;

Vu les décisions des assemblées générales des sociétés PROTEC Sécurité SARL et PROTECTAS sdc en date du 28 décembre 1999 ;

Vu la décision de l'assemblée générale de PROTEC Sécurité SARL en date du 1<sup>er</sup> janvier 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à signer cet avenant ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,